Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2010) **Heft:** 1853

**Artikel:** Banques : rubik sur l'ongle : va-t-on confier la levée de l'impôt à de

nouveaux fermiers-généraux?

**Autor:** Gavillet, André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1009725

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Banques: Rubik sur l'ongle

Va-t-on confier la levée de l'impôt à de nouveaux fermiers-généraux?

André Gavillet (17 janvier 2010)

L'Association des filiales des banques étrangères en Suisse, puis l'Association suisse des banquiers ne craignent pas la métaphore casse-tête, baptisant avec humour leur dernière proposition d'impôt à la source du nom du puzzle à trois dimensions, Rubik.

La retenue actuelle qui frappe le rendement de l'épargne étrangère déposée en Suisse, en lieu et place d'un échange d'informations, se révèle si facile à contourner que l'Union européenne ne s'en contente pas. D'où l'idée de perfectionner le système: de frapper aussi les dividendes, les gains en capitaux, les trusts, etc. Et d'appliquer les taux en vigueur dans le pays d'où provient l'épargne ou le placement.

La banque suisse ferait, dans cette hypothèse, un véritable travail de perception et de taxation. Moyennant quoi, le contribuable étranger verrait préservé son anonymat. L'impôt étant acquitté, il serait *«en ordre»*, inconnu fiscalement.

#### **Etonnement**

La proposition se veut détaillée. Elle est pourtant incomplète. L'impôt sur les successions n'est pas pris en compte. Or il joue dans l'évasion fiscale un rôle souvent déterminant. N'est pas davantage pris en compte l'impôt éludé sur le montant soustrait au fisc étranger pour le placer en Suisse (DP 1835). Mais ce qui frappe, c'est le virage à 180 degrés des banquiers. Jusqu'à ce jour, ils se présentaient comme un abri, un refuge contre un Etat qualifié d'inquisiteur. Et les voici qui se convertiraient en agents du fisc, d'autant plus redoutables qu'ils auraient accès, sans intermédiaire, au dossier du contribuable.

Mais surtout comment un Etat pourrait-il admettre qu'un droit fondamental qui lui est confié soit transféré pour son application à des sociétés privées, dépourvues de légitimité? Va-t-on confier l'impôt à de nouveaux fermiers-généraux?

## **Europe**

Les banquiers suisses se cramponnent aux justifications du secret bancaire qu'ils ont jusqu'à ce jour défendues: sous prétexte de limiter l'emprise de l'Etat, serait fondé, arbitrairement, le droit que certains se confèrent d'être audessus des lois. Reprendre aujourd'hui encore ce mauvais argument, c'est méconnaître l'unification européenne. Elle regroupe des Etats de droit, pourvus d'instances de contrôle et de recours.

La défense des droits individuels est une cause noble, mais par les moyens de droit existants et démocratiquement perfectibles.

# Les banques font de la résistance

C'est dans leur intérêt bien compris que le montant de la garantie pour les avoirs des déposants est augmenté, mais elles refusent leur contribution

Lucien Erard (13 janvier 2010)

Les porte-parole de nos banquiers pourtant sauvés du désastre par la Confédération et la Banque nationale fin 2008 montrent peu de scrupule. Pour éviter la panique des clients, le Conseil fédéral avait alors annoncé une augmentation à 100'000 francs de la garantie offerte à chaque déposant ainsi qu'aux institutions de prévoyance professionnelle. Un pieux mensonge, car le plafond, pourtant porté de 4 à 6 milliards de francs, n'aurait jamais permis de tenir les promesses de remboursement en cas de défaillance de plusieurs banques et même simplement de l'une de nos